

E-convocation

En application des dispositions du Décret n° 2026-94 du 13 février 2026 et à compter du 1^{er} juillet 2026, les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif seront désormais convoqués aux Assemblées générales par voie électronique.

Ce mode de convocation remplacera le courrier postal et les actionnaires recevront une convocation par courrier électronique à l'adresse e-mail de leur choix.

En conséquence, il est demandé aux actionnaires de communiquer leur adresse e-mail, pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au **Nominatif pur** à l'aide du coupon-réponse ci-dessous et pour les actionnaires dont les titres sont inscrits au **Nominatif administré** en se rapprochant de leur établissement teneur de compte qui transmettra directement leur adresse e-mail à Uptevia.



Coupon-réponse pour l'e-convocation

Par courrier postal ou à l'aide de l'enveloppe T
jointe à la présente brochure à l'attention de :

Uptevia
Service Assemblées Générales
90-110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris-La Défense Cedex, France

Dans le cadre des nouvelles dispositions légales et réglementaires, je communique mon adresse e-mail afin de recevoir la convocation sous format électronique.

Pour ce faire, je renseigne les champs suivants (tous les champs sont obligatoires et doivent être saisis EN LETTRES MAJUSCULES :

NOM (OU DÉNOMINATION SOCIALE) :

PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

CODE POSTAL, VILLE ET PAYS :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Fait à le

Signature :

Une question ?

- Utilisez le formulaire de contact à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>, ou
- Contactez le numéro mis à votre disposition : **0 800 007 535** (depuis la France) / **+ 33 (0)1 49 37 82 36** (depuis l'étranger).